

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 30 novembre 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1733751A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3 ;

Vu l'avis n° 29989 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 6 avril 2017 relatif à l'avis psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Marlène, Elodie, Gilberte Lemarié est admise à sa demande, pour compter du 11 avril 2017, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Basse-Normandie, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Cette aspirante est rattachée au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT